

Eucharisties dominicales dans le diocèse de Tournai

I. Des principes généraux qui doivent guider notre réflexion

1. Fondamentalement, la célébration eucharistique est l'œuvre du Seigneur et un lieu privilégié de la rencontre avec le Christ Ressuscité

« *La Liturgie (...) est le don de la Pâque du Seigneur qui, accueilli avec docilité, rend notre vie nouvelle. On n'entre dans le cénacle que par la force d'attraction de son désir de manger la Pâque avec nous : Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, antequam patiar (Lc 22,15).* » (Desiderio Desideravi 20)



Dans nos célébrations, nous nous mettons au service de cette action divine qui vient nourrir la vie de l'Église et la vie spirituelle des fidèles. Il s'agit d'être dignes du mystère qui nous est offert, et signes efficaces de l'œuvre de Dieu dans le monde et dans le cœur des hommes.

La beauté de nos célébrations eucharistiques, la qualité de la liturgie et de la prédication, la profondeur spirituelle qui les anime devraient être des éléments indispensables. Pour le dire autrement, la *qualité* de nos célébrations est plus importante que leur *quantité*, et doit être la première question que l'on se pose : combien de célébrations de qualité sommes-nous capables d'animer dans notre UP ? Il vaut mieux quelques eucharisties bien préparées et bien vécues qu'une multitude de célébrations peu préparées et vécues machinalement. C'est aussi une interpellation lancée aux prêtres et diacres :

prennent-ils suffisamment le temps de préparer leur célébration, leur homélie, afin qu'elle soit un temps fort, tant pour eux-mêmes que pour l'assemblée ?

2. Nous choisissons de privilégier la célébration eucharistique pour le rassemblement dominical

« *L'eucharistie est la source et le sommet de toute la vie chrétienne* » (Lumen Gentium 11).

L'eucharistie structure la vie chrétienne et la nourrit. Une assemblée dominicale non-eucharistique ne peut être que ponctuelle, liée à une circonstance particulière, et non structurelle.

3. Le point de départ de la réflexion sur le nombre de célébrations est l'assemblée qui célèbre

« *Le sujet qui agit dans la Liturgie est toujours et uniquement le Christ-Église, le Corps mystique du Christ.* » (Desiderio Desideravi 15)

Il est important d'avoir une assemblée significative, tant par le nombre que par l'âge des participants. Le nombre n'est évidemment pas le seul critère, cette assemblée doit être « célébrante », capable de réellement « célébrer » l'eucharistie : qualité des lecteurs, du chant, mise en œuvre de la liturgie.

En corollaire, cela signifie aussi qu'on ne décide pas du nombre de célébrations en prenant comme point de départ le nombre de lieux de culte à assumer ou le nombre de prêtres disponibles, ni que chaque prêtre aurait « droit à » présider une eucharistie dominicale (mais tous sont évidemment les bienvenus pour concélébrer).

4. La célébration de l'eucharistie, à sa manière, doit être missionnaire

Elle doit être *accueillante* et *appelante*, signe de résurrection, animée par une communauté qui vit ce qu'elle célèbre et qui donne l'envie à d'autres de la rejoindre.

« *À cette célébration, les familles, les jeunes, les catéchumènes et les recommençants apportent une fraîcheur pour découvrir le sens profond de la liturgie. Les écouter pour connaître leurs questions, leurs réactions entraîne souvent à percevoir la pertinence des grands moments de l'action liturgique, la recherche de Dieu, la joie de vivre ensemble à l'écoute de la Parole de Dieu et au partage du Corps et du Sang du Christ.* » (Synode diocésain, décret 33)

Ceux qui rejoignent une assemblée dominicale à l'une ou l'autre occasion en ressortent-ils touchés par ce qu'ils ont vécu, et désireux d'aller de l'avant dans leur vie chrétienne ? Une célébration triste et approximative risque d'éloigner du Seigneur celles et ceux qui sont en recherche d'absolu, en sommes-nous suffisamment conscients ?

« *Le monde ne le sait pas encore, mais tous sont invités au repas des noces de l'Agneau (Ap 19, 9). (...) Nous ne devrions pas nous permettre ne serait-ce qu'un seul instant de repos, sachant que tous n'ont pas encore reçu l'invitation à ce repas, ou que d'autres l'ont oubliée ou se sont perdus en chemin dans les méandres de la vie humaine. C'est ce dont je parlais lorsque je disais : « j'imagine un choix missionnaire capable de transformer toute chose, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale devienne un canal adéquat pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation » (Evangelii gaudium, n° 27) : afin que tous puissent s'asseoir au repas du sacrifice de l'Agneau et vivre de Lui. » (Desiderio Desideravi 5)*



II. Des critères pour faire des choix

1. Dans chaque UP, il y a normalement un ou deux lieux où l'eucharistie est célébrée chaque dimanche (ou samedi soir) à la même heure : ce sont les lieux privilégiés de la vie liturgique de l'UP (décret 33 du synode diocésain). Les célébrations y seront particulièrement soignées. C'est normalement ces églises qui seront aussi privilégiées pour les temps forts (messe de minuit, semaine sainte,...).
2. D'autres lieux peuvent encore avoir une célébration dominicale hebdomadaire, bien entendu, selon la réalité locale, si ces communautés sont effectivement appelantes et nourrissantes.
3. Il n'y a normalement pas plus d'un rassemblement communautaire pour chaque clocher : à de rares exceptions près (centre-ville, messe du dimanche soir), il n'est pas logique d'avoir deux célébrations dominicales dans la même église. Là où cela existe, les communautés sont invitées à se regrouper en une seule célébration, en tenant compte éventuellement des particularités d'une communauté (messe en une autre langue par exemple).
4. Pour les autres lieux de culte, qui n'ont plus une célébration chaque dimanche, on peut soit inviter à célébrer dans une église « centrale », soit organiser une tournante (hebdomadaire ou par saison) entre plusieurs clochers. Si on veut que ces tournantes fonctionnent, il est important de « créer » une communauté, de donner l'envie à chacune et chacun de se déplacer dans un lieu de culte voisin, par des petites actions concrètes (préparation commune, répertoire de chants communs,...).
5. De trop petites assemblées n'ont pas la capacité de vivre pleinement la liturgie. Quand il y a habituellement moins de 10 personnes dans le monde rural ou moins de 25 personnes en ville, les célébrations devraient être regroupées.
6. Il ne suffit pas d'avoir un prêtre pour célébrer l'eucharistie ! Chaque assemblée devra être capable de prendre en charge le chant, les lectures, les gestes de la liturgie, mais aussi l'accueil de ceux qui arrivent – spécialement ceux qui ne sont pas des « pratiquants habituels » – et la décoration de l'église...
7. L'horaire des célébrations dominicales n'est pas intangible dans l'année : il tiendra évidemment compte des grandes fêtes, comme Noël et Pâques, qui rassemblent plus largement que les pratiquants habituels, mais aussi des vacances scolaires, et d'événements liés à la vie chrétienne ou sociale locale. On peut, par exemple, supprimer certaines célébrations dominicales à une occasion particulière (fête du saint patron d'un clocher, célébration de rentrée...) et inviter toute l'UP à se rassembler en un lieu.
8. Un horaire de célébrations dominicales met du temps à « s'installer », à être connu. Il importe donc de penser un horaire qui puisse s'installer pour plusieurs années.

9. Dans chaque UP, il est indispensable d'avoir une équipe liturgique qui pense la vie liturgique de l'ensemble des clochers, la coordonne et suscite des dynamiques de collaboration entre clochers.
10. On tiendra compte aussi des coûts de l'énergie pour inviter à des démarches écologiques et citoyennes de regroupement.
11. La question de la destination des lieux de culte est une problématique importante, mais elle ne doit pas être confondue avec celle des célébrations dominicales : de nombreuses églises gardent leur pertinence et leur sens même si elles n'accueillent plus habituellement une célébration dominicale. Mais cela signifie qu'elles doivent être ouvertes et accessibles d'une part, et que nous sommes invités à « réinventer » de nouvelles manières d'habiter nos églises (groupes de prière, chapelet, vêpres, adoration eucharistique...).
12. De même, la question des employés d'église, même s'il faut en tenir compte dans la réflexion, ne peut être un frein à la réorganisation des horaires dominicaux.

III. Comment avancer concrètement ?

Construire concrètement la communauté

Une communauté chrétienne se construit plus qu'elle ne s'organise. Si l'on souhaite se regrouper pour former une assemblée plus large, et donc accepter de bouger, il ne suffit pas de décréter un nouvel horaire. Il faut aussi très concrètement construire ces communautés, leur donner l'envie et les moyens de célébrer ensemble, et les associer à la réflexion.

Tous les moyens sont bons pour construire cet esprit communautaire et on peut commencer dès maintenant ! Le fait de partager les mêmes prêtres célébrants au sein de l'UP est déjà un signe important. On peut aussi petit à petit créer un répertoire commun de chants, avoir des habitudes liturgiques communes (par exemple un même visuel dans les églises pour les temps forts de l'année liturgique), etc. Avoir une bonne équipe liturgique pour l'UP est évidemment un facteur important pour construire cette communion large.

Il faut enfin accepter la progressivité : il est bon de ne pas changer du jour au lendemain l'horaire, mais de commencer par en parler aux célébrations, de créer quelques moments communs en UP où il fait bon célébrer ensemble et où on apprend à se connaître.

Soyons clairs, ce qui peut sembler évident est loin d'être simple : beaucoup de pratiquants, même motorisés, ne se déplacent pas, et le co-voiturage n'a que peu de succès ! Ce n'est donc pas une question pratique qui est en jeu – contrairement à l'argument souvent évoqué des personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer – mais une réticence plus profonde, liée à l'attachement à un lieu et à des habitudes,

et probablement à une certaine identification à un lieu et une communauté. Souvent, nous minimisons cette difficulté, en offrant simplement des réponses techniques pour se déplacer, ou nous l'absolutisons, et nous tombons dans l'immobilisme.



Favoriser la synodalité

Force est de constater que beaucoup de chrétiens sont encore des spectateurs plutôt passifs de la liturgie dominicale... Nous devons les inviter à devenir des participants actifs de la vie de la communauté chrétienne.

Consulter les assemblées sur des réorganisations des horaires ne signifie pas se contenter de demander leur avis sur la faisabilité. Ce doit être un appel concret à chacune et chacun de s'investir dans la vie de sa communauté et l'animation de sa prière.

Processus pour élaborer un nouvel horaire de célébrations dominicales en UP

1. L'EAP évalue *avec lucidité* la vie liturgique dans l'UP, notamment à partir des quatre critères fondamentaux qui sont proposés comme repères.

Elle propose un horaire de célébrations, en tenant compte de cette évaluation, de la réalité sociologique de sa (ses) commune(s), du nombre de prêtres, et des perspectives d'avenir raisonnables (afin que cet horaire soit durable).

2. Le CP est consulté : il prend connaissance de l'évaluation de l'EAP et de sa proposition horaire et donne un avis.

3. Les personnes-relais et l'EAP consulteront les clochers et sensibiliseront les chrétiens aux enjeux essentiels de la célébration.
4. Le curé consulte les Fabriques d'église, idéalement en réunion de Groupement pour avoir une vue d'ensemble, afin d'envisager les conséquences concrètes des changements d'horaires de messe : on pense essentiellement aux modifications d'horaire et de nombre d'heures de travail des sacristains et organistes, mais il y a d'autres points d'attention.
5. Le curé prend le temps de rassembler les employés d'église pour leur évoquer cette réorganisation qui les concerne au premier chef. Dans la plupart des cas, les sacristains ayant peu d'heures rémunérées, et leur travail ne se résumant pas aux célébrations, cela ne devrait pas poser problème. Par contre, en certains lieux, le contrat des organistes devra être revu.
6. Après ces diverses consultations, l'EAP décide d'un nouvel horaire et du timing dans lequel il sera instauré. Ce délai est nécessaire pour avoir le temps de communiquer, expliquer, rassurer parfois.
7. L'EAP prend le temps de la communication : elle ne peut pas se limiter à présenter un horaire, mais doit expliciter l'enjeu, à savoir la qualité de nos célébrations, de notre vie communautaire et de notre approfondissement de la foi.